



Compte-rendu de la réunion Ordival avec le Conseil Général le 24 janvier 2013

Présents :

Olivier PIZZUTO (chef de projet TICE pour le conseil général)
Sylvie MENNESSON, Catherine SEMROUD (FCPE), Céline DOUIS (APEIC) et Joëlle ARBONA (PEEP)

Cette réunion avait pour objectif de faire le bilan du projet Ordival au niveau du collège Condorcet mais également de savoir ce qui se passe ailleurs afin de trouver des solutions qui amélioreraient le fonctionnement du système dans son ensemble, l'objectif du projet étant notamment l'allègement des cartables mais aussi la familiarisation aux nouvelles technologies et l'accès pour tous au monde numérique.

Quelques chiffres :

104 collèges équipés dans le 94

25 millions d'euros

13000 ordinateurs distribués aux élèves de 6^{ème} et 3300 pour les professeurs.

Les thèmes suivants ont été abordés :

1. La formation des parents d'élèves pour la prise en main du matériel

Une formation est possible gratuitement (payée par le CG94) et le dispositif a déjà été mis en place dans certains collèges. Ce sont en fait des Ateliers Numériques mis en œuvre par des associations agréées par le CG comme par exemple Paris Cités, ou l'école d'ingénieur EFREI. La durée est d'1 à 2 heures par session, sur plusieurs mois, modulable selon les besoins formulés.

La demande doit nécessairement émaner de la direction du collège et se déroule principalement dans les espaces parents.

Le contenu de la formation : il comprend une partie sur les « basiques » (apprendre à se servir d'un ordinateur, à mettre en place le contrôle parental, etc...) et ensuite la formation aborde directement le fonctionnement des devoirs sur manuels scolaires en ligne.

Les cours se passent généralement dans des salles équipées de matériel informatique et réunissent à chaque fois une dizaine de parents (il faut que ceux-ci soient volontaires).

Un formulaire avait été remis aux parents avec un questionnaire au moment de la remise des ordinateurs, notamment concernant les besoins en formation. M. Pizzuto

s'engage à nous faire parvenir les résultats statistiques (non nominatifs) de ces questionnaires.

2. La maintenance du matériel informatique

Le CG est responsable de la maintenance du matériel informatique.

Les ordinateurs sont garantis pour un an, mais la garantie a été étendue à 4 ans avec Toshiba. Elle ne couvre que les pannes.

M. Pizzuto nous rappelle que les parents ont signé une convention au moment du retrait de l'ordinateur et qu'il y a un principe de base : en cas de casse ou de vol, ce sont les parents qui paient. Toutefois, une Commission paritaire comprenant le CG94 et l'Education Nationale se réunit pour déterminer au cas par cas l'éventualité d'un remboursement par le CG au cas où les assurances individuelles civiles ne fonctionneraient pas. 30 cas ont été traités jusque-là (sur 13 000 ordinateurs distribués).

En cas de panne, le Collège ne sert que d'intermédiaire entre les parents et le CG. Il n'est évidemment pas responsable de la casse, du vol ou de la maintenance des ordinateurs.

L'accès à la Hotline de maintenance est payant au tarif d'une communication locale (et cela dépend de l'opérateur ou de la Box que détiennent les parents).

Afin de faciliter le « *reboot* » (redémarrage) du système en cas de panne répétitive ou prolongée, le CG94 va mettre à disposition de chaque collège une clef USB qui permettra de reconfigurer l'ordinateur comme à sa sortie d'usine. Mais il faudra que le collègue/ les parents la demandent.

En attendant que les clés de reconfiguration soient distribuées à chaque collège, il est possible de rebooter manuellement en utilisant le « *hdd recovery* » après avoir appuyé sur la touche F12 lors du démarrage du PC.

Il n'existe pas de mode opératoire pédagogique rédigé par le CG94 : celui-ci n'étant pas responsable des contenus, n'a pas pu réaliser autre chose que le « guide d'utilisation » qui a été remis le jour de la distribution des ordinateurs.

Les ordinateurs ont une autonomie de 6H00 une fois la batterie chargée complètement, mais la batterie a une durée de vie limitée (un à deux ans selon l'utilisation qui en est faite) et est à la charge des parents.

3. La mise en ligne et l'accès aux manuels scolaires :

Chaque collège est libre du choix de ses manuels scolaires. C'est le Rectorat qui a négocié avec chaque éditeur le prix de l'édition numérique des manuels utilisés. Seuls quelques manuels sont libres de droits (comme le livre de mathématiques *Sésamath*, qui a été téléchargé directement sur l'ordinateur). Le problème vient notamment du

fait qu'il y a 104 collèges et donc potentiellement 104 manuels différents utilisés par matière ! Les connexions se font donc par ville et par collège, ce qui permet de n'avoir accès qu'aux livres utilisés dans son collège. C'est l'application en ligne de *Ma Médiathèque* qui fournit les ressources numériques. Elle « pointe » directement chez l'éditeur !

Il est possible de télécharger une version simplifiée de *Ma Médiathèque* sur le site <http://edumarket.crdp-creteil.fr/telechargements>

Il existe une autre version de *Ma Médiathèque* réservée aux enseignants qui leur permet de préparer leurs cours et de basculer ensuite en mode « élève » au moment de l'enseignement. Ce qui devrait leur simplifier l'enseignement puisqu'ils peuvent se connecter directement au cartable en ligne afin de le tenir à jour, ou bien relier leur pc à un vidéo projecteur...

A la rentrée 2012-2013, le Rectorat a décidé d'aider chaque collège en les dotant d'une certaine somme (100, 200 ou 300 euros, à définir), quelle que soit le nombre d'élèves, pour l'achat de livres en ligne.

Mais il est tout à fait possible de télécharger gratuitement des livres qui sont maintenant passés dans le domaine public (ex : « Le Petit Prince »).

Pour les APE, il serait souhaitable qu'un mode d'emploi concernant la configuration de l'affichage soit disponible !

4. Les autres expériences dans le Val-de-Marne ou ailleurs

Selon M. Pizzuto, certains collèges se sont totalement appropriés les ordinateurs et l'utilisent quotidiennement. Certains enseignants pratiquent même les cours avec l'ordinateur au collège, les élèves substituant ainsi totalement le livre par l'ordinateur.

M. Pizzuto fait remarquer que le Collège Condorcet est le seul à avoir rendu aux enfants les livres « papiers ». Une séance d'information à destination des familles a été organisée par chaque collège après la remise des ordinateurs, avec les enseignants, ce qui a permis aux parents et aux élèves de mieux se les approprier.

Une Newsletter vient d'être éditée par la DDSEM (-direction départementale de l'Education Nationale) qui relate diverses expériences (sans manuels) réussies, notamment à Vincennes (accès au site Géoportail de l'IGN pendant les cours de SVT) ou à Vitry pour la mise à disposition de livres de lecture en français.

Bilan de l'action Ordival

Un groupe de concertation, composé de 4 principaux de collèges représentant les 104 collèges, se réunit régulièrement puis informe les autres principaux avec la rédaction d'un compte-rendu. (notamment au Kremlin-Bicêtre, dont Mme Carpacello est la responsable.) De nombreux collèges se sont appropriés les ordinateurs et l'utilisent à quasi-plein temps. Certains enseignants pratiquent même les cours avec l'ordinateur au collège, les élèves substituant ainsi totalement le livre par l'ordinateur. **En conclusion**, M. Pizzuto propose son aide pour obtenir des formations ou des clefs USB et souhaite rester en contact avec les APE.